



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 DECEMBRE 2024

L'an deux-mille-vingt-quatre, le 4 du mois de décembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni à la salle d'honneur de la Mairie sous la présidence de Madame Valérie PETIT, Maire, en suite de la convocation déposée au domicile des élus, le 28 novembre 2024, et dont un exemplaire a été affiché à l'extérieur de la Mairie.

Étaient présents : Madame Valérie PETIT, Madame Naima BENBRAHIM, Madame Malika BENGRIBA, Monsieur Bertrand FAUQUEMBERGUE, Madame Corinne LEFEBVRE, Monsieur Daniel SENYSZEN, Monsieur Grégory HAGE, Monsieur Sébastien LESTRIEZ, Monsieur Serge RAGO, Madame Géraldine MUSZYNSKI, Monsieur Patrick HERLANT, Madame Reine-Marie BEAUVOIS, Monsieur Gérard DUTAILLY, Madame Paulette DUQUENOY, Monsieur Anthony DELHORS, Monsieur Philippe DORNE, Monsieur Christophe CAUX, Madame Clarisse KACZMAREK, Madame Mariane VETU.

Madame Evelyne DUGARDIN qui donne procuration à Madame Géraldine MUSZYNSKI
Monsieur Mustapha HABBOUR qui donne procuration à Madame Paulette DUQUENOY
Monsieur David MINNE qui donne procuration à Madame Valérie PETIT
Madame Aurélie DUTAILLY qui donne procuration à Monsieur Anthony DELHORS
Monsieur Sylvain DUGARDIN qui donne procuration à Madame Malika BENGRIBA
Madame Fouzia TAHAR-CHAOUCH qui donne procuration à Monsieur Philippe DORNE
Madame Aurore FERNANDEZ qui donne procuration à Madame Mariane VETU
Monsieur Youssef BOUYA qui donne procuration à Monsieur Christophe CAUX

Le nombre de présents est de 19, le nombre de votants 27 dont 8 procurations

Madame Naima BENBRAHIM est nommée Secrétaire de Séance.

Concernant l'approbation du Procès-Verbal du Conseil municipal en date du 25 septembre, y a-t-il des remarques, s'il vous plaît ?

Je n'en vois pas, on va passer au vote, des votes contraires ? des abstentions ?

Voté à la majorité : 20 pour – 7 abstentions.

Je vous remercie

Concernant les comptes rendus de décisions ? donc, on a plusieurs décisions : mise à disposition des salles, conventions de stages, abonnement orange business pour le nom du domaine, d'un montant de 6 euros 72 par mois, avenant au contrat AXA multirisque pour un montant de 858,11.

Des contrats pour la maintenance d'un défibrillateur avec la société « Electrocoeur » pour un montant de 360 euros TTC, convention de dématérialisation des données d'Etat Civil pour COMEDec, avenant dommages aux biens auprès d'AXA, modification de franchise à compter du 1^{er} janvier 2025 dans le cadre de la garantie émeute (mouvement populaire, actes de sabotage et actes de vandalisme) soit 15 % du montant des dommages avec un minimum de 150 000 euros et un maximum de 500 000 euros.

J'annonce l'arrivée de Monsieur HABBOUR, donc vous pouvez noter à quelle heure il est arrivé, car il avait rendez-vous, merci.

Madame le Maire : Y a-t-il des demandes d'interventions concernant les décisions, s'il vous plaît ?

Monsieur DORNE : Oui, pour la décision 24 /140, mise à disposition du foyer Dugardin pour la délégation officielle départementale du Pas-de-Calais, le président souhaiterait savoir dans quel cas la délégation officielle départementale sera présente au sein de la commune.

Madame le Maire : Pardon, excusez-moi, donc en fait on a une demande de salle au niveau de la délégation, donc ils ont sollicité plusieurs communes et nous avons répondu, qu'on pouvait, en fait, prêter cette salle ; donc, ils ont accepté notre demande.

Monsieur DORNE : D'accord mais c'est un colloque c'est une journée d'information ?

Madame le Maire : La journée d'information militaire départementale, c'est ça.

Monsieur DORNE : d'accord, merci

Madame le Maire : De rien. Des demandes concernant cette décision ? je n'en vois pas, comme habituellement, on ne doit pas voter, mais je demande toujours aux personnes de ma liste de voter ces décisions. Y a-t-il des votes contraires ? Des absentions ? Vous ne prenez pas part au vote ? Merci.

Voté à la majorité (20 pour – 7 élus ne prennent pas part au vote)

DELIBERATION N°1 : DECISION MODIFICATIVE N°3

Madame le Maire : Il s'agit de la dernière décision modificative de l'année, elle porte essentiellement sur l'ajustement de crédits d'une part au sein du chapitre 11, pour un montant 12 500 euros, au sein du chapitre 12, pour un montant de 56 100 euros et vous avez également en fin, la subvention exceptionnelle de 300 euros avec un virement de crédit au sein du chapitre 65, après il y a un transfert entre chapitre concernant les charges spécifiques et notamment les titres annulés pour un montant de 5 000 euros.

Y a-t-il des demandes d'information concernant cette délibération ? Je n'en vois pas, on va passer au vote. Des votes contraires ?

Voté à la majorité (20 pour – 7 contre)

DELIBERATION N°2 : DECISION MODIFICATIVE N°4 : AMORTISSEMENTS ET ECRITURE D'ORDRE

Il s'agit d'une DM annuelle en fin d'exercice liée au passage à la M57 et donc à la prise en compte des amortissements au prorata temporis comme on vous l'avait précisé l'année dernière soit pour un montant jusqu'au 1^{er} décembre de 8 118.97 euros,

Y a-t-il des demandes d'information au niveau de cette délibération ? Je n'en vois pas, on va passer au vote. Des votes contraires ? Des abstentions ?

Voté à l'unanimité,
Je vous remercie.

DELIBERATION N°3 : LIQUIDER ET MANDATER LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT (DANS LA LIMITE DU QUART DES CREDITS OUVERTS AU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT)

Mme le Maire : Donc comme chaque année au niveau des dépenses mandatées en investissement en fonction des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, donc là c'est concernant le budget 1 122 682 donc si on retire un quart du budget, cela fait à peu près 280 670,50 €, donc, c'est réparti en fonction des chapitres et des numéros de compte.

Y a-t-il des demandes d'intervention à ce sujet. Je n'en vois pas ? On va passer au vote, des votes contraires ? des abstentions ?

Voté à la majorité : (20 pour -7 contre)

DELIBERATION N°4 : APPROBATION DES TARIFS DE REGIE 2025

-
Mme le Maire : Donc concernant l'approbation des tarifs, je vais laisser la parole concernant la location à Madame BENBRAHIM :

Madame BENBRAHIM : Concernant la régie 2025, au niveau de la location des salles, on reste inchangé par rapport à l'année dernière.

Madame le Maire : Donc concernant cette délibération, y-a-t-il des demandes d'interventions, Oui, Monsieur DORNE

Monsieur DORNE : En ce qui concerne le Foyer, enfin, la location des salles, concernant le Foyer Jean Dugardin, il est précisé que les tarifs appliqués restent applicables et seront revus à l'issue des travaux, y-a-t-il des travaux de prévu en 2025 ?

Madame BENBRAHIM : Non, il n'y a pas de revu de prix, pas de travaux, y-a-t-il des questions sur cette location, il y aura des modifications apportées au niveau du texte.

Madame le Maire : Donc des votes contraires sur ces locations de salle ? Des abstentions ?

Voté à l'unanimité, je vous remercie.

Mme le Maire : Concernant les locations de tables, tables et chaises, je laisse la parole à Madame BENBRAHIM

Madame BENBRAHIM : Donc, au niveau des locations tables et chaises, on reste aussi inchangé au niveau des tarifs, sachant que nous avons au niveau des locations, une priorité pour les associations et une fois, que le stock est libre, on fait un partage pour les administrés. En sachant, que comme vous pouvez le voir, le stock n'est pas énorme, donc, c'est un peu compliqué.

Madame le Maire : Donc, concernant cette délibération, y-a-t-il des demandes d'interventions ? Oui, Madame KACZMAREK.

Madame KACZMAREK : Oui, merci, je me permets de rebondir sur la remarque concernant le stock, est ce que vous avez des précisions justement concernant ce stock et est-ce que vous avez l'intention ou la possibilité de le développer ?

Madame BENBRAHIM : On est en train de revoir...

Madame le Maire : Oui, on a fait des devis

Madame BENBRAHIM : Oui, on est déjà en train de travailler, justement sur le stock et là on a fait des devis, on a déjà fait l'achat de tables, après au niveau des chaises, il y aura aussi un autre devis qui sera fait au niveau des chaises.

Madame le Maire : On a déjà acheté des tables

Madame le Maire : Y a plus de demande d'intervention ? Des votes contraires ? Des abstentions ?

Voté à l'unanimité

Je vous remercie.

Madame le Maire : Concernant, les travaux, les tarifs de régie, emplacement pour le village de Noël, Madame BENBRAHIM,

Madame BENBRAHIM : Donc là, effectivement comme l'année dernière, les Evinois, on reste en gratuité et les extérieurs ce sera tarif de 25 euros.

Madame le Maire : Des demandes d'interventions ? Je n'en vois pas. Des votes contraires ? Des abstentions ?

Voté à l'unanimité

Je vous remercie.

Mme le Maire : Concernant la redevance d'occupation du domaine public, je vais laisser la parole à Monsieur FAUQUEMBERGUE.

Monsieur FAUQUEMBERGUE : Oui, merci, rien à changer, malheureusement parce que, comment je peux dire, concernant les marchands ambulants dans le cadre du marché municipal et hebdomadaire, la gratuité est maintenue, en dehors du marché municipal 30 euros par mois, on n'a plus beaucoup d'intervenants extérieurs, les droits de place pour les taxis, c'est 40 euros par an, ça reste inchangé.

Madame le Maire : Des demandes d'interventions concernant. ? Madame KACZMAREK.

Madame KACZMAREK : Oui, est ce que vous avez analysé pourquoi le marché ne fonctionnait pas et qu'est-ce que vous avez essayé de mettre en œuvre pour essayer de dynamiser le commerce local.

Monsieur FAUQUEMBERGUE : La démarche a été prévue d'entrée, d'abord l'association des commerçants ne fonctionne pas du tout ensuite, comment je pourrais dire, y'a eu de moins en moins de clients qui se déplacent et ils ont préféré aller ailleurs parce qu'il n'y a plus d'argent sur Evin. Y'en a un qui tient, c'est le boucher. On regrette, vraiment ; ça avait bien démarré, beaucoup de volontaires au début, mais les gens travaillent.

Madame le Maire : D'autres demandes d'interventions ? Je n'en vois pas, on va passer au vote. Des votes contraires ? Des abstentions ?

Voté à l'unanimité

Je vous remercie.

Mme le Maire : Donc, concernant tout ce qui est cantine scolaire, je vais laisser la parole à Madame Corinne LEFEBVRE.

Mme Lefebvre : Merci Madame le Maire. Les tarifs de la cantine scolaire restent inchangés et les tarifs pour la garderie ...

Madame le Maire : On va faire un à la fois s'il te plaît....

Concernant les tarifs de la cantine scolaire, y a-t-il des demandes d'interventions, je n'en vois pas ? Des votes contraires ? Des abstentions ?

Voté à l'unanimité

Je vous remercie.

Madame LEFEBVRE : Les tarifs pour les centres du mercredi restent inchangés également

Mme le Maire : Donc y a-t-il des demandes d'informations ? des votes contraires ? des abstentions ?

Voté à l'unanimité

Je vous remercie.

Madame LEFEBVRE : Les tarifs des accueils pendant les vacances scolaires hors période estivale restent inchangés.

Madame le Maire : Y-a-t-il des demandes d'informations ? Je n'en vois pas, des votes contraires ? Des abstentions ?

Voté à l'unanimité

Je vous remercie.

Madame LEFEBVRE : Les tarifs des accueils des enfants pendant la période estivale restent inchangés.

Madame le Maire : - y-a-t-il des demandes d'informations ? Des votes contraires ? Des abstentions ?

Voté à l'unanimité

Je vous remercie.

Madame le Maire : Donc, pour cette délibération, ça concerne les photocopies, c'est pareil les tarifs restent inchangés.

Y-a-t-il des demandes d'informations ? Je n'en vois pas, oui, Monsieur, pardon Monsieur CAUX.

Monsieur CAUX : - C'est juste, bonsoir Madame le Maire, c'est juste une réflexion, vous faites payer des dossiers PLU sur dvd room alors que il y aurait un site internet les gens pourraient télécharger gratuitement, c'est juste une....

Madame le Maire : Non, les dvd room c'est pour vraiment des actes précis au niveau des notaires et autres Monsieur CAUX.

Monsieur CAUX : C'est marqué dossier PLU

Madame le Maire : Oui

Monsieur CAUX : Alors pourquoi dans toutes les autres communes on télécharge le PLU, le dossier complet

Madame le Maire : Vous l'avez également sur le site de l'Etat, Monsieur CAUX

Monsieur CAUX : Ca serait mieux de l'avoir sur le site communal

Madame le Maire : Ne vous inquiétez pas.

Concernant, il n'y a pas d'autres informations ? par contre il faudra qu'on recule le micro car apparemment il y a un retour, donc c'est un peu compliqué, je vais essayer de décaler également.

Donc y a-t-il d'autres demandes d'informations à ce sujet ? je n'en vois pas, on va passer au vote, des votes contraires ? Des abstentions ?

Voté à l'unanimité

Je vous remercie.

Mme le Maire : Concernant les tarifs pour les concessions funéraires : Les tarifs restent inchangés, y a-t-il des demandes d'informations ? Je n'en vois pas, des votes contraires ? Des abstentions ?

Voté à l'unanimité

Je vous remercie.

Madame le Maire : Je vais laisser de nouveau la parole à Madame BENBRAHIM concernant les tarifs vaisselle :

DELIBERATION N°5 : APPROBATION DES TARIFS DE VAISSELLE

Mme Benbrahim : Donc au niveau de la vaisselle vous avez pu voir, je ne vais pas tout décrire, donc ça reste aussi inchangé.

Mme le Maire : Y a-t-il des demandes d'informations ? Madame KACZMAREK.

Madame KACZMAREK : Concernant la vaisselle, est-ce qu'il est programmé peut être un renouvellement de la vaisselle dans la mesure où il y a un certain dépareillage de vaisselle notamment à la salle Dutilleul et qui va poser un problème lors des locations.

Madame BENBRAHIM : Effectivement, donc, là il y a complètement un inventaire qui doit être refait car à chaque location on s'aperçoit qu'il y a du manque au retour donc c'est compliqué, donc là on doit refaire tout l'inventaire pour pouvoir une fois de plus pour voir ce qui manque ou ce qui ne manque pas et le plus délicat lorsque l'on a des locations, quand il y a l'inventaire de fait, on s'aperçoit qu'il manque des choses.

Madame KACZMAREK : - C'est-à-dire ? Il manque des choses au retour ?

Madame BENBRAHIM : Au retour, oui, au niveau des assiettes, des assiettes manquantes, cassées.

Madame KACZMAREK : Il faut facturer.

Madame le Maire : Oui, on facture, et j'envoie un courrier également. On demande qu'il n'y a plus d'échanges parce qu'en fait, la dame au lieu de rendre la vaisselle, achète et du coup ça faisait dépareiller par rapport à ce que l'on avait en mairie et il est hors de question qu'on récupère la vaisselle qu'ils ont achetée dans un magasin. On essaye de retrouver la même vaisselle.

Monsieur DORNE.

Monsieur DORNE : A chaque location de salle il y a un état des lieux contradictoire qui est établi, entre donc le personnel de la mairie et la personne qui a loué la vaisselle et le locataire.

Madame le Maire : - Exactement, c'est fait, oui.

Monsieur Dorne : Donc à partir de ce moment-là, à la réintégration de la vaisselle, donc il est simple de vérifier effectivement, ce qui manque

Madame le Maire : C'est le cas, oui, mais sachant qu'il y a en a qui disent si je peux me permettre à l'agent « bon écoutez, on a pris la vaisselle pour ramener chez nous ce qui nous restait » et du coup je suis obligée de faire un courrier quand même à ces personnes pour qu'ils nous ramènent la vaisselle en mairie, et on s'aperçoit qu'ils nous ramènent la vaisselle 15 jours après.

Donc, il n'y a pas d'autres demandes d'informations ? non, je n'en vois pas ? des votes contraires ? Des abstentions ?

Voté à l'unanimité

Je vous remercie.

DELIBERATION N° 6 : COUT HORAIRE MOYEN DES TRAVAUX EFFECTUES EN REGIE

Madame le Maire : Concernant le coût moyen des travaux effectués en régie donc il y a des petites augmentations au niveau :

Adjoint technique territorial, donc 24 euros 36,
Adjoint technique principal de 2^{ème} classe 25 euros 70,
Adjoint technique principal de 1^{ère} classe 25 euros 75,
Agent de maîtrise 25 euros 08,
Agent de maîtrise principal 27 euros 68,
Technicien principal de 1^{ère} classe 32 euros 07.

Y- a-t-il des demandes d'informations sur ce sujet ? – Je n'en vois pas. On va passer au vote. Des votes contraires ? Des abstentions ?

Voté à l'unanimité

Je vous remercie.

DELIBERATION N°7 : VERSEMENT D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'AMICALE DES DONNEURS DE SANG

Madame le Maire : Concernant le versement d'une subvention exceptionnelle à l'amicale des donneurs de sang donc c'est 300 euros pour l'accompagner dans l'organisation qui a eu lieu le week-end dernier, donc le 29 et 30 novembre à la salle Augustin Dutilleul.

Donc y-a-t-il des demandes d'informations à ce sujet ? – je n'en vois pas, des votes contraires ? Des abstentions ?

Voté à l'unanimité

Je vous remercie.

Je vais laisser la parole à Madame LEFEBVRE concernant l'aide financière pour le renouvellement du matériel de tests pour la psychologue scolaire.

DELIBERATION N°8 : AIDE FINANCIERE POUR LE RENOUVELLEMENT DU MATERIEL DE TESTS DE LA PSYCHOLOGUE SCOLAIRE DU RESEAU D'AIDES SPECIALISEES AUX ELEVES EN DIFFICULTE

Madame LEFEBVRE : Donc, une aide financière pour le renouvellement du matériel de test de la psychologue scolaire du réseau d'aide spécialisé proposé aux élèves en difficulté, la participation pour Evin-Malmaison s'élève à 1 133 euros 97 soit 50 %. La commune de Leforest prenant en charge la commande et le règlement de la facture, il est proposé de la rembourser.

Mme le Maire : Y-a-t-il des demandes d'informations à ce sujet ? Je n'en vois pas. On va passer au vote. Des votes contraires ? Des abstentions ?

Voté à l'unanimité

Je vous remercie.

DELIBERATION N°9 : AVENANT AU MARCHE D'EXPLOITATION DES BATIMENTS THERMIQUES DES BATIMENTS COMMUNAUX DE LA COMMUNE AVEC LA SOCIETE IDEX

Madame le Maire : Donc là, concernant le contrat d'exploitation du marché IDEX, je vais laisser la parole à Monsieur HAGE.

Monsieur HAGE : Bonsoir, alors effectivement le marché d'exploitation thermique aujourd'hui qu'on va liquider de son prestataire, on va refondre complètement le procédé on a un AMO chauffage qui travaille sur le projet, on pourra refaire une consultation en tout début de l'année prochaine et éventuellement changer peut être de prestataire, en fonction des réponses de l'appel d'offres. Donc, le temps que tout se mette en place on prolonge quand même le prestataire en place IDEX jusqu'au 30 juin, pour un montant de 6 754 euros 14.

Madame le Maire : - Y a-t-il des demandes d'informations à ce sujet ? Je n'en vois pas. On va passer au vote. Des votes contraires ? Des abstentions ?

Voté à l'unanimité

Je vous remercie.

DELIBERATION N°10 : AVENANT A LA CONVENTION D'OCCUPATION AVEC LA SOCIETE AMBRE

Madame le Maire : L'avenant à la convention avec la société AMBRE susvisée prend fin a pris fin le 18 octobre donc il est nécessaire de conclure un avenant portant la durée d'occupation jusqu'au 31 décembre 2028.

Donc y-a-t-il des demandes d'interventions à ce sujet. Monsieur CAUX,

Monsieur CAUX : Oui, Madame le Maire, une petite question sur le document qu'on a reçu, avenant à la convention d'occupation avec la société AMBRE, vu la convention en date du 4 avril 2005, pour une durée de 20 ans, un terrain de 25 heures 98 et 26 ans, je n'ai pas tout compris, j'ai du mal à convertir les années avec les hectares.

Madame le Maire : C'est les hectares.

Monsieur CAUX : 25 hectares 98 et 26 ares, le problème il est pas là, il est ailleurs, vu l'arrêté préfectoral, autorisant l'exploitation d'une installation classée pour la protection de l'environnement, consistant au stockage de déchets, dangereux par la société Ambre jusqu'au 31 décembre 2027, ma question c'est de savoir, on prolonge donc, et cela fera partie des questions diverses qui vont être

étudiées, pour lesquelles on attend une réponse tout à l'heure, on voit que la société ça monte de plus en plus et on apprend que là c'est du stockage de produits dangereux.

Madame le Maire : C'est ce qui est noté au niveau de l'arrêté, mais ce n'est pas du stockage de produits dangereux, en fait, ils vont recouvrir par la suite, parce qu'en fait les gaz sont séparés au niveau des déchets, c'est ce qu'on avait déjà dit, donc, là ils reprennent l'arrêté de l'Etat si je ne me trompe pas.

Monsieur CAUX : Justement, un arrêté d'Etat qui autorise le stockage de produits dangereux.

Madame le Maire : C'est la classification, il n'y a pas de produits dangereux au niveau de la société Ambre.

Monsieur CAUX : Comment on peut s'en assurer ?

Madame le Maire : Après, il suffit d'aller sur le site, la commission de suivi de site sur la commune, donc Monsieur FAUQUEMBERGUE, je vais peut-être lui laisser la parole, il va peut-être vous répondre à son tour.

On les a transmis les comptes-rendus.

Monsieur FAUQUEMBERGUE : La commission de suivi de site devrait avoir lieu, depuis que Monsieur RAFFI est parti, on a la nouvelle SousPréfète et on n'en a toujours pas eu, parce que, ça devrait arriver normalement avant la fin de l'année. Normalement ça se faisait à espace régulier, la société Ambre faisait état de ce qui se passait sur le site, je dirais que c'était même mieux que STB, eux, on ne sait rien.

Madame le Maire : Elle n'a pas eu lieu ?

Monsieur DORNE : A quand remonte le dernier contrôle de la commission de suivi ?

Monsieur FAUQUEMBERGUE : Je ne dirais pas exactement, je ne peux pas dire ... je ne sais pas

Madame le Maire : On va regarder, on va regarder.

Madame KACZMAREK : Vous avez aussi le pouvoir, vous, en tant que municipalité, en tout cas, d'avoir un œil là-dessus sans forcément attendre les services de la sous-préfecture ou de la préfecture ?

Monsieur FAUQUEMBERGUE : On a accès aussi, dès que l'on demande.

Madame KACZMAREK : - Est-ce que vous demandez d'avoir accès et de contrôler les produits ?

Monsieur FAUQUEMBERGUE : - Nous oui, c'est du dépôt de déchets.

Madame KACZMAREK : Mais, vous pouvez solliciter les documents nécessaires pour vérifier ?

Madame le Maire : On les a, en commission de suivi de site.

Madame KACZMAREK : Donc vous attendez que la sous-préfecture organise une réunion pour les solliciter alors que vous pourriez d'initiative solliciter ces documents.

Madame le Maire : C'est à l'initiative de l'Etat.

Monsieur FAUQUEMBERGUE : Ambre fait des prélèvements réguliers, il envoie ses résultats à la sous-préfecture qui nous les retourne, lors des « CSS », c'est tous les deux mois un « css » de toutes façons. Depuis un petit moment, c'est vrai que là il y a eu un petit laps de temps ou il n'y en a pas eu, mais bon, après ce sont les services de l'Etat qui n'ont pas suivi. Maintenant, il ne faut pas non plus voir du mal là-dedans parce que moi je préfère avoir personnellement à faire à Ambre plutôt qu'à STB ; Ambre à chaque fois qu'il y a eu un problème sur le site, notamment on peut expliquer le dernier qu'il y a eu, c'était à propos des dépôts nucléaires, alors qu'il y avait un peu d'uranium dans un détecteur d'incendie.

Madame KACZMAREK : Ah, bon, donc, il y a des produits dangereux qui sont déposés, c'est juste que Madame le Maire disait qu'il n'y avait pas de produits dangereux.

Madame le Maire : Non, non, non

Monsieur FAUQUEMBERGUE : Ce sont des déchets qu'ils appellent ultimes ; c'est ce qui vient exactement de comment s'appelle le bled ? Bon, je m'en rappelle plus, mais c'est un site où, comment, RAMERY tri ces déchets et ce qui arrive ici à Evin c'est ce qui est ultime donc, c'est un truc qui ne peut pas être recyclé. Et c'est comme ça depuis plusieurs années. Ça toujours été depuis qu'on est là ça a toujours été....

Madame KACZMAREK : Oui, mais ce n'est pas, parce que ça a toujours été, qu'on ne peut pas vérifier non plus la sécurité du terrain.

Monsieur FAUQUEMBERGUE : Moi personnellement dès qu'il y avait quelque chose, j'allais voir directement sur le site, j'ai toujours été reçu et notamment les envolements de plastiques, quand il y avait du vent et on a accès au site quand on veut.

Madame KACZMAREK : Et vous parliez de STB, justement, quel lien ?

Monsieur FAUQUEMBERGUE : STB on a aucun contrôle dessus.

Madame le Maire : Attendez. Pour votre information en février 2023 a eu lieu la dernière commission de suivi de site, Madame KACZMAREK on vous a envoyé un mail à ce sujet le 7 avril 2023.

Madame KACZMAREK : 2023, il y a plus d'un an et demi ?

Madame le Maire : Oui et revenant à STB j'ai fait un courrier à l'Etat pour avoir une commission de suivi de site. J'ai une réponse de l'Etat pour me dire qu'il n'était pas possible de faire une commission de suivi de site concernant la société STB.

Madame KACZMAREK : D'accord, et concernant justement la société STB, comment vous garantisiez ces activités d'exhaussements de terrain, comment vous garantisiez justement

Madame le Maire : Mais là c'est un contrôle de l'Etat, car même moi en tant que Maire, je n'ai pas accès au site, on peut aller le visiter comme je l'ai fait une fois en 2021 si je ne me trompe pas ; mais je n'ai pas en fait l'accès ; on m'interdit l'accès, comme quand il y a eu le problème du policier, je sais plus quand, on m'interdit en tant que Maire d'accéder au site.

Monsieur CAUX : Pourquoi résigner le contrat, dans ce cas-là ?

Madame le Maire : Bon, mais là on ne parle pas de STB on parle d'AMBRE. Là on est hors sujet.

Madame KACZMAREK : STB s'agrandit sur votre territoire.

Madame le Maire : Oui

Madame KACZMAREK : Votre commune, ne doit pas vous être interdite.

Madame le Maire : Si Madame KACZMAREK.

Madame KACZMAREK : Mais alors dans ce cas-là, il faudrait peut-être essayer de ...

Madame le Maire : Madame KACZMAREK j'ai déjà fait un courrier, je vous ferais un double du courrier à la sous-préfecture.

Madame KACZMAREK : Vous avez aussi la possibilité de déposer plainte concernant l'activité d'exhaussement du cadre légal et réglementaire, puisqu'effectivement

Madame le Maire : Il faut justifier

Madame KACZMAREK : - Mais vous justifiez, rien qu'avec les photos qu'on vous a transmises concernant la hauteur et la largeur.

Madame le Maire : J'ai une réponse de STB que je vous lirai tout à l'heure.

Madame KACZMAREK : D'accord. Mais en tout cas, vous avez aussi cette possibilité juridique de déposer plainte s'agissant d'une infraction de la part de STB.

Madame le Maire : Oui. Il n'y a pas de soucis Madame KACZMAREK, je vous transmettrai le courrier de l'Etat, d'accord. Mais là, nous sommes à la société Ambre, je vous parle de STB mais là on est sur la société Ambre.

Madame KACZMAREK : Mais c'est parce que c'est vous qui avez commencé.

Madame le Maire : Non, non ... vous avez lancé

Madame KACZMAREK : Non, non, non, c'est votre adjoint qui a commencé.

Madame le Maire : En tout cas, on vous a répondu mais là on est sur la délibération d'Ambre, d'accord.

Est-ce qu'il y a d'autres demandes d'intervention ? Je n'en vois pas. Des votes contraires ?

Voté à la majorité (20 pour-7contre).

DELIBERATION N°11 : EXONERATION SUR LA TAXE FONCIERE DES PROPRIETES BATIES (TFPB) EN QPV : CONVENTION SOCLE AVEC LA CAHC

Madame le Maire : Concernant l'exonération sur la taxe foncière des propriétés bâties, je passerai la parole après concernant SIA et Maisons et cités à Madame BENBRAHIM.

Donc au niveau de l'agglomération par rapport à l'agglomération la loi de finance pour 2024 a prorogé l'abattement de 30 % sur la taxe foncière sur les propriétés bâties concernant le patrimoine bâti des bailleurs sociaux situé dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville sur la durée du contrat de ville, soit jusqu'au 31 décembre 2030.

Sur le territoire de la commune d'Evin-Malmaison, cela concerne donc, 528 logements prioritaires définis dans le contrat de ville au sein du « QPV Cité Cornuault » et concerne également les bailleurs suivants : Maisons et Cités et SIA.

Au total cela représente environ 48 500 euros à l'année.

Y a-t-il des demandes d'intervention concernant la convention avec la CAHC ? – Je n'en vois pas. Des votes contraires ? Des abstentions ?

Voté à l'unanimité

Je vous remercie.

Donc là, sur cette délibération, je vais laisser la parole pour les 2 points suivants pour les bailleurs SIA et Maisons et Cités.

DELIBERATION n°12 : PLAN D' ACTIONS DANS LE CADRE DE L' EXONERATION SUR LA TAXE FONCIERE DES PROPRIETES BATIES (TFPB)

Madame BENBRAHIM : Alors, concernant la délibération, il s'agit du plan d'action dans le cadre de l'exonération avec la TFPB, sont concernés deux bailleurs sociaux : SIA, Maisons et Cités au niveau des quartiers prioritaires.

Donc au niveau de SIA, on est à 62 logements, donc l'enveloppe de la TFPB est de 27 374.40 euros donc partagé sur cinq axes. Donc là vous l'avez sur power point.

Ensuite Maison et Cités on est à 466 logements au niveau des quartiers prioritaires, donc là pour une enveloppe de 30 173.00 euros partagés sur trois axes, donc là aussi.

Mme le Maire : Y a-t-il des demandes d'informations concernant ces exonérations TFPB ? Je n'en vois pas. On va passer au vote

Concernant SIA, des votes contraires ? Des abstentions ?

Voté à l'unanimité

Je vous remercie.

Concernant Maisons et Cités, des votes contraires ? des abstentions ?

Voté à l'unanimité

Je vous remercie.

DELIBERATION N°13 : AVENANT AU CONTRAT D' ENGAGEMENTS RECIPROQUES DANS LE CADRE DU PROJET DE TERRITOIRE ECOLOGIQUE AVEC LA CAHC

Madame Le Maire : Donc, concernant cette délibération c'est un avenant au contrat d'engagements réciproques dans le cadre du « PTE » Projet de Territoire Ecologique avec l'agglo, donc on a rajouté deux projets :

- La rénovation de l'éclairage public,
- Et également l'épicerie sociale et solidaire mixte,

Y-a-il des demandes d'intervention concernant cette délibération ? Monsieur CAUX.

Monsieur CAUX : Oui, au niveau de cette délibération et notamment sur l'avenant que vous nous donnez, il y a un projet de territoire dans l'article 3-1, 3.1 qui mentionne que le foncier urbain avec le PTE seraient plafonnés et cumulés à 2 250 000 €.

Madame le Maire : Exactement, oui.

Monsieur CAUX : Quand on additionne l'ensemble des opérations on arrive à 3 940 000 euros, en reprenant la rénovation, en reprenant l'éclairage public en reprenant l'épicerie sociale solidaire mixte, on arrive à un montant de 2 500 000 euros.

Madame le Maire : C'est 2 millions 5, c'est l'enveloppe totale, c'est 50 % en fait, maximum. En fait, du coup, on n'aura pas les 2 millions 5 au niveau de la commune, on les aura mais pas au niveau

Monsieur CAUX : Donc, le coût total s'élève pour l'instant, sur ces projets-là à 3 900 000 euros.

Madame le Maire : Mais, ils ne prennent pas la globalité du projet, mais pas sur la globalité des 3 000 000 € ; Monsieur vous parlez de quel projet ?

Monsieur CAUX : Je parle de l'ensemble des projets

Madame le Maire : Oui

Monsieur CAUX : Des projets que vous venez ici de signer c'est un contrat d'engagement de 2022-2026, sur le mandat 2026.

Madame le Maire : Oui

Monsieur CAUX : D'accord, donc, ça veut dire que vous allez engager 3 940 000 euros de projets qu'il faut notifier ici.

Madame le Maire : Y-a-des choses faites. Oui.

Monsieur CAUX : Il y a des choses de faites, la rénovation du Centre Gino Sanna pour 1 653 000 euros on n'a pas vu passer, l'installation de panneaux photovoltaïques sur l'école Blum, 142 000 euros, on n'a pas vu passé.

Madame le Maire : L'année prochaine, si c'est passé au niveau de l'agglo par contre

Monsieur CAUX : L'épicerie solidaire pour 250 000 euros, on n'a rien vu passer, la Fosse 8, 1 669 000 euros, on n'a rien vu passer et maintenant la rénovation de l'éclairage public 225 000 euros, on n'a rien vu passer de tout ça. Donc ce sont des projets qui vont devoir être budgétisés, prévisionnés pour l'année prochaine.

Madame le Maire : L'école Blum, pour les panneaux photovoltaïques, ça a été budgétisé.

Monsieur CAUX : Ça pas été réalisés ?

Madame le Maire : Non, puisque ça va être réalisés sur 2025, on vient d'avoir juste l'accord de l'agglo, donc, ça va être réalisés en 2025.

Monsieur CAUX : Mais tous les autres projets, vous allez les financer comment ?

Madame le Maire : En fait.

Monsieur CAUX : Ne soufflez pas dans vos doigts Madame MARIINI, c'est pénible. Je pense que les élus sont en capacité et en intelligence de répondre, on l'entend d'ici, c'est désagréable.

Madame le Maire : -Monsieur CAUX, je suis à la réunion des Maires concernant le PTE avec les autres Maires, il y a différents projets. En fait que je vous explique, les projets on les avenante d'accord. Ca

ne veut pas dire qu'ils vont être retenus par l'agglomération, on donne des estimations et après au niveau de l'agglomération qui revient vers nous en demandant soit des modifications ou le projet ne passe pas forcément par rapport à des demandes de subventions.

Monsieur CAUX : Je comprends bien, je me doute, mais au-delà d'un projet de subvention ou d'un projet de financement, il faut le déposer, c'est-à-dire qu'il faut le travailler, il faut le budgétiser.

Madame le Maire : Avant de le déposer, il fallait passer l'avenant Monsieur, ils nous ont demandé de le déposer car il y a de nouveaux axes, surtout au niveau de l'éclairage public, avant ce n'était pas pris en compte dans le PTE, ils nous ont demandé si on avait des projets ; donc on leur a dit quand on les a rencontrés, il n'y a pas si longtemps, 15 jours - 3 semaines, on nous a demandé de rajouter ces 2 projets au niveau de l'avenant.

Monsieur CAUX : D'accord, ça c'est la CAHC qui vous l'a demandé ?

Madame le Maire : Exactement

Monsieur CAUX : On y reviendra, après votre rapport d'activité, mais franchement, on verra sur le budget, le dernier budget municipal qui sera voté l'année prochaine mais ça va engager obligatoirement une mandature 2026-2032, ce n'est pas forcément des travaux qui vont être impactant pour les programmes municipaux qui sont représentés parce qu'automatiquement il faudra les financer.

Madame le Maire : Je vous dit franchement au niveau de l'Agglo on est bien aidé, Monsieur CAUX, vous n'avez pas toutes les informations, mais je peux vous assurer...

Monsieur CAUX : Il n'y a pas de spécialistes financiers en face, allez-y, je vous écoute, pas de problème, j'attends votre analyse financière in fine de la commune, mais je pense que même si on est financé 3 900 000 à hauteur de 50 %, il restera quand même pratiquement 2 000 000 euros à trouver pour la commune, ça va être compliqué.

Madame le Maire : Ne vous inquiétez pas, ne vous inquiétez pas Monsieur CAUX, on n'en reparlera l'année prochaine.

Monsieur CAUX : On en reparlera, l'année prochaine.

Madame le Maire : Sans problème, il n'y a pas de soucis, vous allez m'applaudir Monsieur CAUX, je vous le dis, vous pouvez rire, vous allez voir, vous allez m'applaudir Monsieur CAUX.

Monsieur DORNE : Je suis heureux de le savoir.

Madame le Maire : Voilà, voilà... on a tous les deux hâtes, vous allez voir.

Monsieur CAUX : Si vous saviez...

Madame le Maire : Il n'y a pas de soucis, donc, est-ce qu'il y a des demandes d'intervention à ce sujet ? Je n'en vois pas, des votes contraires ?
Voté à la majorité (20 pour-7 contre) ; c'est dommage, des abstentions ? merci pour les autres élus.

Madame le Maire : - Concernant l'accord transactionnel pour l'édification d'une clôture mitoyenne rue Jaurès, donc je vais laisser la parole à Monsieur HAGE.

DELIBERATION N° 14 : ACCORD TRANSACTIONNEL POUR L'EDIFICATION D'UNE CLOTURE MITOYENNE RUE JAURES

Monsieur HAGE : Merci, Madame le Maire, on va revenir à des choses un peu plus modiques aux niveaux des sommes de travaux, il y a deux terrains qu'on a acheté pour faire notre futur béguinage, qui est en limite de propriété avec les époux BRIKAT à qui on a d'ailleurs cédé une partie du terrain, récemment, c'était au dernier conseil municipal je pense, pas celui d'avant.

Donc, voilà, on a décidé d'édifier une clôture qui symbolisera une mitoyenneté, une clôture en plaques béton comme on peut en voir partout d'un montant qui s'élève à 4 455 euros HT qui sera forcément divisé par deux vu la mitoyenneté, il y aura un remboursement à la commune des époux BRIKAT de 2 673 euros, merci.

Madame le Maire : Y a-t-il des demandes d'interventions à ce sujet ? Je n'en vois pas, on va passer au vote. Des votes contraires ? Des abstentions ?

Voté à l'unanimité
Je vous remercie.

Concernant le permis de louer : modification du périmètre, je vais laisser la parole à Madame BENGRIBA.

DELIBERATION N°15 : PERMIS DE LOUER : MODIFICATION DU PERIMETRE

Madame BENGRIBA : Bonsoir, au niveau du permis de louer, il y a une modification du périmètre avec des ajouts de rues notamment la rue Schaffner, Raoul Briquet et cité des Victoires.

Madame le Maire : Y a-t-il des interventions à ce sujet ? Je n'en vois pas ? Des votes contraires ? Des abstentions ?

Voté à l'unanimité
Je vous remercie.

Madame le Maire : Alors, l'avis de cession de logements sociaux par Maisons et Cités, je vais laisser la parole également à Madame BENGRIBA.

DELIBERATION N°16 : AVIS SUR LA CESSION DE LOGEMENTS SOCIAUX PAR MAISONS ET CITES

Madame BENGRIBA : L'avis de cession de logements sociaux par Maisons et Cités, il y aura la mise en vente des logements 117 rue Florentin Méresse ainsi que le 85 rue Emile Zola.

Madame le Maire : - Y a-t-il des demandes d'interventions à ce sujet ? Je n'en vois pas, des votes contraires ? Des abstentions ?

Voté à l'unanimité
Je vous remercie.

Madame le Maire : Concernant le rapport d'activités sur le prix et la qualité de l'eau et de l'assainissement par la communauté d'agglomération, donc c'est juste un avis, donc, est-ce qu'il y a des demandes ?

Ce n'est pas forcément un vote, vous avez dû recevoir le rapport, vous avez dû avoir un lien sur celui-ci, parce qu'il y avait beaucoup de pages, vous avez dû recevoir le lien.

Je prends acte du coup comme quoi j'ai bien passé en Conseil Municipal.

Pareil le rapport d'activités de l'Agglo concernant les dispositions du code Général des Collectivités Territoriales, donc on a pris acte de cet avis.

Madame le Maire : Concernant les questions diverses :

Alors concernant la première motion, c'est contre l'augmentation des loyers chez les bailleurs sociaux.

« Nous avons appris que des hausses des loyers ont récemment été votées lors des conseils d'administration de certains bailleurs sociaux, des décisions pour le moins préoccupantes dans un contexte d'inflation persistante de hausses de coût de l'énergie et des difficultés économiques.

Les populations aux revenus modestes notamment dans les territoires fragilisés comme Evin-Malmaison au sein du bassin minier sont particulièrement touchées rendant toutes nouvelles charges financières difficilement supportables.

Le Conseil Municipal ne peut donc accepter ces hausses de loyer qui vont à l'encontre des principes de justice sociale que notre assemblée souhaite défendre.

Le logement est un droit fondamental et il est de notre devoir de bien ce qu'il soit accessible à tous en particulier dans les territoires affectés par les crises économiques et sociales comme le bassin minier, l'objectif du logement social et de garantir un logement décent et accessible aux personnes les plus vulnérables mais aussi d'assurer une gestion sociale et responsable du parc immobilier.

Les bailleurs sociaux doivent prendre en compte les réalités économiques des locataires et éviter de les exposer davantage à la précarité.

C'est pourquoi les élus du Conseil Municipal réunis en séance plénière

- s'opposent fermement à toutes augmentation des loyers chez les bailleurs sociaux, de telles décisions aggravent les difficultés financières des locataires en particulier des ménages modestes.

- demandent la tenue de nouveaux conseils d'administration afin de revenir sur les hausses de loyers votées et la mise en place d'un moratoire sur les hausses de loyers.

Ce moratoire permettrait aux bailleurs sociaux d'avoir le temps dévaluer des alternatives plus justes et équitables à la gestion des coûts.

- appellent à renforcer le dialogue social avec des locataires et leur représentant.

Ces derniers doivent être pleinement associés à la prise de décisions notamment en matière de politique des loyers, une concertation régulière avec les associations de locataires mais aussi avec les élu.e.s locaux est essentielle pour garantir que leurs préoccupations soient bien prises en compte.

Par ailleurs, pour inciter les bailleurs sociaux de ne pas augmenter le loyer de leur locataire, il incombe à l'état de les soutenir davantage.

C'est pourquoi le Conseil Municipal d'Evin-Malmaison demande à l'Etat de supprimer le dispositif de réduction de loyer de solidarité qui incombe aux bailleurs sociaux suite à la baisse de l'aide personnalisée au logement décidée par l'Etat depuis 2018.

Ce dispositif grève les ressources des bailleurs sociaux de 1 milliard 3 d'euros par an, alors que l'Etat les oblige à une rénovation thermique de leur patrimoine à marche-forcé et que le manque de logements sociaux est criant, les mettant en grande difficulté financière, d'augmenter l'APL en conséquence, de renforcer l'accompagnement financier des bailleurs sociaux pour la rénovation thermique de leur logement, d'aider les bailleurs sociaux à construire des nouveaux logements pour une aide à la pierre plus significative. »

Voilà pour cette première motion, vous voulez amender ? – donc, je vous fais voter ?

Adoptée à l'unanimité. Je vous remercie.

Concernant cette deuxième motion, présentée aujourd'hui, concernant Métaleurop.

« L'annonce est tombée, l'état a décidé de se pourvoir en cassation dans l'affaire Métaleurop qui porte sur la pollution engendrée par l'ancienne fonderie de Noyelles-Godault.

Ce recours concerne 51 plaignants qui ont obtenus des indemnités suite à la pollution qui ont endommagés leurs biens immobiliers. Si l'entourage de la Ministre a indiqué qu'elle ne souhaitait pas priver les victimes de leur indemnité mais éviter que l'arrêt de la cour administrative de Douai qui a reconnu la responsabilité de l'Etat ne fasse jurisprudence les membres du Conseil Municipal souhaitent rappeler ici qu'en aucun cas les habitants ne doivent perdre cette reconnaissance du préjudice subi.

Ils ont attendu et espéré depuis plusieurs années, le Conseil Municipal souhaite apporter tout son soutien à ces familles et espère que la justice leur sera favorable une nouvelle fois. En outre, il est rappelé que la Communauté d'Agglomération d'Hénin- Carvin a engagé un recours contre l'Etat pour le préjudice écologique, l'existence d'une carence dans le contrôle des activités de Métaleurop pendant plusieurs dizaines d'années, de même la commune maintien son recours contre l'Etat pour obtenir compensation de l'exonération, sachant que le montant s'élève à plus d'un million quatre d'euros jusqu'en 2023.

Ainsi le Conseil Municipal espère que cet avis défendu par le rapporteur public à la cour d'appel de Douai en 2024 sera partagé par le Conseil d'Etat dans la décision qu'il prendra. »

Avez-vous des remarques concernant cette motion ? Pas d'amendement ?

Adoptée à l'unanimité.

Alors pour votre information concernant cette motion, j'enverrai une lettre ouverte dans chaque boîte demain ; en accord avec le Conseil Municipal, il y aura une lettre ouverte de ma part dans toutes boîtes aux lettres. Je préférerais vous l'annoncer.

Donc, concernant la motion situation financière, une campagne nationale pour sensibiliser le grand public sur le rôle essentiel des communes.

« Face aux crises que traversent notre pays, les communes sont plus que jamais un pôle de stabilité comme d'efficacité et un repère pour les Français. Oui, les communes heureusement. Heureusement que notre pays bénéficie de ce socle d'innovation et de performances publiques pour apporter nombre de services de proximité aux habitants, pour renforcer les liens entre eux, pour améliorer leur qualité de vie et leur porter des projets concrets pour l'avenir.

Heureusement que nos concitoyens peuvent s'appuyer sur plus de 500 000 élus municipaux et inter communaux dévoués à la chose publique et sur les agents des collectivités pour trouver des réponses à leur problème du quotidien.

Heureusement que les communes et leur intercommunalité construisent et entretiennent les écoles, les routes, les équipements sportifs et culturels, les cimetières etc..... Sans jamais emprunter pour leur fonctionnement, en respectant la règle d'or financière ce qui en fait parmi la plus virtuose d'Europe.

La commune d'Evin-Malmaison s'associe à la campagne lancée par l'AMF, campagne nationale de sensibilisation et d'information intitulée avec les communes « Heureusement ».

Destinée à souligner ce rôle essentiel des communes et intercommunalité à rebours des discours stigmatisant les collectivités et leurs élus tenus par l'exécutif tenu pour responsable ce qui envoie aux échecs de l'Etat.

Cette campagne met en lumière le travail réalisé au quotidien par les communes et la nécessité pour l'Etat de faire confiance aux collectivités en les libérant de la bureaucratie et en leur donnant les moyens d'agir. »

Voilà pour cette motion. Rien pour amender ? Des votes contraires ? Des abstentions ?
Adoptée à l'unanimité, je vous remercie.

Et concernant la contribution du Conseil régional, on a été alerté par Artois Mobilité sur d'autres projets qu'on avait au niveau communal mais du coup qui va nous bloquer à ce sujet.

« Pour le maintien de la contribution du Conseil Régional Hauts de France au maintien de la gratuité des transports scolaires pour les Lycéens.

La gratuité des transports publics s'impose de plus en plus comme une mesure sociale, écologique et économique incontournable dans le cadre des transitions actuelles. Alors que de nombreuses collectivités en France et en Europe ont expérimenté ou ont adopté ces mesures avec succès.

La commune d'Agglomération d'Hénin-Carvin en accord et en lien avec Artois Mobilité s'est engagé dans la mise en œuvre de la gratuité des transports dans son territoire dès septembre 2024, en cohérence avec ses objectifs de justice sociale, de lutte contre le changement climatique et de réhabilitation du bassin minier rappelé dans son projet de territoire écologique.

Or, en octobre dernier, le Conseil Régional des Hauts de France a informé par courrier au Président d'Artois Mobilité sa volonté de ne plus reconduire pour 2024 sa contribution au maintien de la gratuité des transports scolaires pour les lycéens issus de notre territoire. Avec une telle décision, prise sans concertation ni mesure d'accompagnement. Le Conseil Régional refuse d'assumer son rôle clé de la solidarité territoriale, cela pourrait être perçu comme un abandon des territoires les moins favorisés.

En effet, le territoire de la communauté d'agglomération d'Hénin-Carvin est plus large d'Artois Mobilité est marqué par une forte précarité socio-économique.

La gratuité des transports permet de réduire significativement les dépenses des ménages modestes.

De plus, en l'absence de soutien financier du Conseil Régional, les communes et intercommunalités pourraient être mises sous pression pour compenser cette perte et éviter une rupture de service, cependant, cela pourrait entraîner des tensions budgétaires dans un contexte où les finances locales sont déjà sous contraintes.

C'est pourquoi, le Conseil Municipal d'Evin-Malmaison

Exprime son opposition ferme à la décision du Conseil Régional des Hauts de France de ne pas reconduire sa contribution au maintien de la gratuité des transports scolaires pour les lycéens au-delà de 2024.

Demande solennellement au Conseil Régional de revoir sa position et d'engager une concertation avec les élus locaux pour trouver des solutions pérennes permettant de préserver cette gratuité essentielle au pouvoir d'achat des familles et à l'égalité des chances. «

Pas d'amendement concernant cette motion ? Des votes contraires ? Des abstentions ?

Adoptée l'unanimité, je vous remercie.

-Donc, concernant la révision du PLUI, donc, comme on vous la dit, déjà hier, Gregory a dû en parler en réunion de travaux, l'enquête a débuté le 25 novembre pour s'achever le 26 décembre ; le commissaire enquêteur est venu ce vendredi 29 novembre en mairie, une seule remarque a été mise au registre et on a qu'une seule remarque à ce jour.

La révision du PLUI, dont l'objectif est

de mettre en conformité par rapport au projet de la Fosse 8, notamment sur les liaisons douces et schémas de voiries de plus le terrain présente d'anciennes dynamitières qui vont être mises en valeur de mettre à jour certaines situations exigeantes, notamment par rapport au lotissement, notamment au niveau des zonages,
de permettre une déclaration préalable plutôt qu'un permis de construire jusqu'à 40 m²
Il s'agit de modifications non substantielles.

-Donc, concernant la réponse de la Poste pour le distributeur.
Alors, un courrier que j'ai reçu ;

« Madame le Maire, Nous accusons réception de votre courrier nous informant du retrait du distributeur de billets du Crédit Mutuel de votre commune.

Parce que je les ai interpellés, parce que en fait, quand ils ont enlevé le distributeur, ils me disaient qu'il y en avait encore un au niveau de la banque mais au niveau de la banque ça a été également retiré. Donc, je vous l'avais dit au dernier Conseil.

Comme nous le voyons au quotidien, les usages, je voulais vous la lire, parce que lorsque je l'ai lu, ça m'a un petit peu interpellé ;

Comme nous le voyons au quotidien, les usages liés aux transactions en espèces ont considérablement évolué en France ces dernières années. Aujourd'hui les paiements en espèces ne représentent plus que 50 % des transactions, une tendance accentuée par la crise sanitaire. Les transactions par carte bancaire ont connu une nette accélération, notamment avec le déplafonnement du paiement sans contact à 50 euros. Le développement des paiements par téléphones mobiles et l'essor des virements instantanés. Ces transformations ont un impact significatif sur l'utilisation en baisse sur le distributeur automatique de billets.

La poste par l'intermédiaire de sa banque propose déjà un service de retrait d'espèces au guichet comme au sein de votre commune accessible dans nos bureaux de poste ainsi que dans certaines agences postales communales.

Par ailleurs, des solutions de dépannage existent également auprès de certains commerçants partenaires. Nous notons également notre importante présence avec quatre distributeurs de la boîte postale dans un rayon de moins de 7 km autour de votre commune, Noyelles-Godault, Dourges, Oignies, Libercourt.

Ce qui peut constituer une solution complémentaire pour vos administrés.

Si vous souhaitez étudier l'installation d'un nouveau distributeur automatique de billets dans votre commune, vous avez la possibilité de vous rapprocher de sociétés spécialisées dans ce domaine tel que les sociétés BRINKS ou LOOMIS qui pourraient vous accompagner dans cette démarche.

Restant à votre disposition pour toutes informations complémentaires. Veuillez agréer, Madame le Maire, l'expression de mes salutations distinguées.

Donc, voilà, ça je voulais vous en faire part. Donc, il y a une possibilité d'installer un distributeur en passant par un prestataire privé. On s'est renseigné au niveau du montant, vers la BRINKS c'est entre 15 et 20 000 euros pour l'installation et il y a un loyer mensuel minimum entre 800 et 1 200 euros.

Donc, vous comprendrez qu'au niveau de la commune ça risque d'être très compliqué. Donc, voilà pour votre information.

-Avant de passer aux questions demandées, un petit rappel concernant l'article 5, question orale :

« Les conseillers Municipaux peuvent adresser à Madame le Maire par Mail, un petit rappel par rapport au Mail, à contact@mairie-evin-malmaison.fr ou dgsevinmalmaison@gmail.com, 48

heures au moins avant une séance du Conseil Municipal, des questions qui portent sur des sujets d'intérêt général, des questions déposées après l'expiration seront traitées à la séance elles ne donnent pas lieu à des débats sauf demande de la majorité des Conseillers municipaux présents.

Lors de cette séance, Madame le Maire, ou l'Adjoint délégué compétent répond aux questions posées par les Conseillers Municipaux. Madame le Maire peut choisir de répondre aux questions lors du prochain Conseil Municipal. Si le nombre, l'objet, l'importance des questions orales le justifient, Madame le Maire peut décider de répondre lors d'un prochain Conseil Municipal. Les questions orales sont traitées en fin d'ordre du jour. »

Donc, pour votre information, on va répondre à vos questions, aux questions du groupe « Agir ensemble » : sécurité, jeunesse, communication, propreté, environnement, commerces, travaux, vie associative, fêtes et cérémonies et le mieux vivre ensemble, le mieux vivre en ville, pardon.

Madame KACZMAREK : Excusez-moi, Madame le Maire, je voulais juste savoir, pourquoi, vous vouliez préciser ce point ?

Madame le Maire : C'est parce-que en fait, on me dit que normalement on n'a pas à répondre, en fait, on vous répond à vos questions et il n'y a plus d'interventions, voilà ...

Madame KACMAREK : En fait, je trouve ça un petit peu dommage,

Madame le Maire : Le règlement a été validé

Madame KACZMAREK : Oui, mais vous savez bien, qu'on était contre et l'idée c'était de pouvoir échanger, après tout, on est tous Conseiller Municipaux, on est tous là pour l'intérêt de notre commune, l'idée c'est de pouvoir aussi travailler ensemble et voilà, si on vous pose des questions, et si les réponses à nos questions ne nous semblent pas claires, on aimerait bien

Madame le Maire : Vous nous ferez un écrit, vous me ferez un écrit, je vous répondrais.

Monsieur CAUX : La question n'est pas là, Madame le Maire, la juste question, pour moi, c'est que ce ne sont pas nos questions, ce sont les questions des Evinois

Madame le Maire : Oui, ça j'ai bien compris, après les Evinois peuvent nous écrire

Monsieur CAUX : S'ils avaient une réponse déjà, ils ne se retourneraient pas vers nous, donc, répondez.

Madame le Maire : Monsieur CAUX, généralement on répond aux administrés si je peux me permettre, si on n'a pas répondu, qu'ils nous renvoient le mail qu'on n'a pas répondu Monsieur CAUX, simplement à contact@mairie-evin-malmaison.fr

Monsieur CAUX : Je ne vois pas ce que dgs@mairie vient faire, ce n'est pas une élue, donc donnez l'adresse contact, vous avez des élus responsables, des adjoints

Madame le Maire : On transmet tout le temps à « contact » on a deux adresses mail et généralement, le secrétariat, si je peux me permettre Monsieur CAUX retransmet les éléments aux élus concernés.

Monsieur CAUX : Si je peux me permettre les réponses ne sont pas apportées, parce que sinon on n'aurait pas ce genre de questions.

Madame le Maire : Alors, dites-moi Je suis un peu surprise parce que là je n'ai pas de mails en attente, on a regardé.

Monsieur CAUX : Changez de fournisseur Internet, alors, je pense qu'il doit y avoir un gros blocage.

Madame le Maire : Ah, écoutez, je ne sais pas où il est ce blocage du coup, Monsieur CAUX, mais en tout cas sachez que généralement on a vraiment un retour au niveau du secrétariat.

J'ai même revérifié du coup au niveau de vos questions au niveau des mails pour vous dire Monsieur CAUX, vous voyez et même au niveau de mes élus.

Donc, voilà, donc en tout cas, je vais laisser la parole à chaque élu concerné si vous le voulez.

On va commencer par la sécurité, Greg, s'il te plaît ?

Monsieur HAGE : - Alors concernant la sécurité, question n°1 : Vous nous interpellez sur des lumières, l'éclairage public qui s'éteignent à certains moments dans la soirée dans la cité Cornuault, alors on a vérifié effectivement il doit y avoir quelques petits couacs, néanmoins il faut savoir que pour toute la partie d'éclairage public qui a été rénovée dans la cité, il y a tout un système de temporisation à des fins forcément d'économie d'énergie qui est mis en place. Néanmoins, on interpelle la société qui est en charge de l'éclairage public.

Alors, il y a des candélabres rue Mirabeau qui ne fonctionnent pas depuis plus de quatre ans, comme indiqué précédemment, en fait, il y plusieurs phases de travaux dans la réalisation d'éclairage public de la ville, et la rue Mirabeau fait partie de la phase numéro 4, néanmoins je me permettrais d'interpeller l'entreprise qui est en charge de l'éclairage public pour trouver des solutions d'urgences dans cette rue.

Madame le Maire : Vous nous interpellez sur la sécurité, rue du Moulin à Huile par rapport à la végétation, donc, cette personne a été interpellée deux fois, la première fois suite à la réunion de quartier qui a eu lieu, je ne sais plus quand est-ce, exactement. Donc, ce Monsieur avait demandé des devis à une personne qui se trouve également dans la rue de la Longue Fourrière et ce Monsieur devait intervenir suite, de nouveaux à des demandes par mails reçu sur contact@mairie-evin-malmaison.fr, nous avons une demande d'un administré, donc on a géré, j'ai ré interpellé ce Monsieur dernièrement et il s'est engagé, donc l'héritier, de faire le nécessaire d'ici la fin décembre. Si ce n'est pas le cas, je demanderai à la personne qui a interpellé, qui vous a interpellé de me réécrire à ce sujet concernant cette végétation qui déborde, et ça, je reconnais qu'elle déborde. Donc, je laisse la parole de nouveau à Monsieur HAGE.

Monsieur HAGE : - Alors, vous nous demandez si on peut faire une demande pour un éclairage entre le rondpoint à l'entrée d'Evin et le pont de Courcelles. On a déjà ce système de reprise du Département qui a installé de l'éclairage public sur cette infrastructure, aujourd'hui je n'ai pas forcément de réponse à votre question donc éventuellement on va envisager de mettre en place des travaux sur la phase 5 de l'éclairage public.

Vous me demandez s'il serait possible d'intervenir par manque de visibilité, rue du Ruisseau idem pour la rue Jean Jaurès c'est là au dernier Conseil Municipal pour des camions qui stationnent et qui gêneraient la circulation. C'est une situation que l'on connaît. Les administrés ont déjà été interpellés, c'est en cours avec eux, au moins on n'arrêtera pas de les interpellier, si ça continue.

Vous nous demandez s'il est possible de mettre une signalétique au sol à chaque intersection ; aujourd'hui le code de la route fait foi, ce n'est pas envisagé dans les travaux prochains.

Madame le Maire : Vous évoquez la présence de motos cross lors d'une manifestation de l'APE au niveau du terri, élément que nous découvrons par cette question, on n'a pas été interpellé par la

Présidente, si c'était le cas, sinon concernant la problématique des motocross, je me suis entretenue avec la Sous-Préfète qui est venue en Mairie y'a pas si longtemps, lors de sa visite l'opération « anti-rodéo » va être diligentée car en l'espèce seule la répression semble fonctionner, voilà.

Monsieur HAGE : Vous m'avez indiqué que trois lampadaires extérieurs qui ne marchent plus, rue Florent Evrad comme je vous l'ai indiqué tout à l'heure, cette rue fait aussi partie de la phase 4 avec les travaux d'éclairage public.

Vous nous informez quelques passages piétons qui n'ont pas été retracés depuis longtemps malgré les demandes, alors, pour info, on a quand même fait beaucoup, beaucoup de passages piétons, c'est assez problématique notamment à proximité des écoles qu'on a fait en priorité, néanmoins on a pour estime, dans les travaux aux services techniques de continuer avec cette action aux beaux jours.

Concernant la rue Zola, les problèmes d'insécurité persistants, on rencontre régulièrement des administrés quand on peut leur donner des réponses, néanmoins on nous parle d'une plaque d'égout devant le numéro 3, bon, je n'ai pas connaissance de ça mais je vais l'ajouter à ma liste et ce sera fait dans les prochains jours, néanmoins dans cette rue, déjà, il va y avoir des travaux réalisés par la CAHC avec reprise d'enrobé et certaines bordures et on va aussi récemment ou en début d'année, ou dans les beaux jours de cette année-là, il y aura pas mal de signalisations et de tracés dans cette rue.

Les riverains de la rue Jacques Brel, nous alertent sur la vitesse excessive des véhicules.

Vous nous demandez, éventuellement la pose de ralentisseurs, aujourd'hui, ce n'est pas envisagée, mais on verra, je laisse Madame le Maire pour parler sur ce sujet.

Madame le Maire : On étudiera,

Monsieur HAGE : On étudie le projet, c'est un projet, c'est vrai qu'on en est conscient, à l'heure d'aujourd'hui on ne peut pas tout faire et tout de suite, alors on donne des priorités et ce sera aussi dans ma liste des choses à faire. Merci.

Madame le Maire : On va passer à la jeunesse, je laisse la parole à Madame LEFEBVRE.

Madame LEFEBVRE : Merci, Madame le Maire, est-il prévu une participation financière par la Municipalité pour le projet scolaire des écoles de la ville. Notamment pour le projet de classe de mer de l'école Meresse ?

Comme indiqué lors de la réunion avec les parents d'élèves, la commune est dans l'attente d'éléments.

Monsieur HAGE : Je reprends la parole, j'aime bien parler aux conseils municipaux, c'est vrai que je suis souvent sollicité dans les questions, je vous en remercie d'ailleurs. J'essaie de répondre le plus clairement possible,

Monsieur CAUX : Et honnêtement, et ça il faut le souligner.

Monsieur HAGE : Merci

Monsieur CAUX : Et là, c'est moi qui t'applaudi là.

Monsieur HAGE : Il n'y a pas de quoi, c'est juste mon travail d' élu.

Au centre Gino Sanna, il y a toujours une persienne non apparente, oui on le sait, on n'a ré-interpellé la société à plusieurs reprises qui a fait acte de sous-traitance pour la pose de ces volets donc on a du mal à avoir un retour. On va établir une dernière mise en demeure la semaine prochaine pour que l'entreprise intervienne, néanmoins on est sur le coup de quelques devis qui nous permettront éventuellement d'inter agir à leur place.

Vous demandez quelles sont les actions prises par la municipalité en matière de sécurité notamment aux abords des écoles. Notamment au niveau du stationnement, c'est vrai qu'il y a pas mal d'incivilités qui sont constatées, on voit, quand on a les personnes devant, on se charge aussi de les rappeler à l'ordre régulièrement, néanmoins la solution la plus appropriée c'est de faire preuve de pédagogie et de civisme de tout le monde. On va sensibiliser les enseignants pour qu'ils puissent aussi en discuter avec les élèves et on a prévu de l'incorporer à l'ordre du jour des prochains conseils d'école.

Madame le Maire : Merci, Monsieur HAGE. Alors, concernant la question relative à la révision du PLUI, les éléments vous ont été présentés tout à l'heure et également en commission. Je vais me permettre de reprendre la formulation dans la mesure ou en tant que membre du SIVOM « elle en est partie prenante », quand vous dite « elle » c'est Madame le Maire ou « la municipalité ? »

Monsieur CAUX : Je peux répondre ?

Madame le Maire : Ben, oui, là je vous pose la question. Je veux juste espérer que le « elle » correspond à la commune et non pas à moi-même. C'est juste ce que je voulais vous dire.

Monsieur CAUX : Oui, c'est bien la commune.

Madame le Maire : Oui, je tenais à le préciser en fait, juste, parce que, comme il y a une des « elle » beaucoup de « elle », me concernant, je voulais vraiment, voilà.
Elle en est partie prenante, ce n'est pas précisé ;

Monsieur CAUX : Les impacts sur notre commune ...

Madame le Maire : Membre communale, non, non, je voulais juste une explication, comme il y a beaucoup de « elle » me concernant c'est pour ça que je vous l'ai demandé.

Monsieur CAUX : Ne jouait pas la carte de la victimisation Madame le Maire.

Madame le Maire : Arrêtez Monsieur CAUX ; Je précise, merci de me l'avoir dit, Monsieur CAUX.
Donc cela fait quatre ans que le projet du site internet, vous me relancer sur le projet du site internet, comme lors du dernier Conseil Municipal, je vous réinfirmes, s'il vous plaît,

Monsieur DORNE : On est en démocratie.

Madame le Maire : Oui, on est en démocratie, s'il vous plaît, merci. Concernant le site internet comme lors du dernier conseil municipal je vous réaffirme que le projet est en cours notamment avec la société Croquante avec laquelle nous avons contractualisée récemment.

Madame le Maire : Concernant la propreté et l'environnement, je laisse la parole à Monsieur FAUQUEMBERGUE.

Monsieur FAUQUEMBERGUE : Merci, la question, pouvez-vous nous dire quand la camionnette située sur le parking de la salle Dutilleul sera enlevée ?
Concernant cette camionnette incendiée sur le parking, la procédure est en cours et le propriétaire a été identifié, maintenant l'affaire est dans les mains de la police. Parce qu'il n'y a pas d'assurance

Madame le Maire : Non, non

Monsieur FAUQUEMBERGUE : Oui, maintenant on a l'assurance et tout et nous on ne peut pas mandater une dépanneuse pour enlever ...

Monsieur CAUX : Y a un courrier qui a été fait ?

Madame le Maire : C'est ça, c'est le propriétaire ; on a demandé en recommandé, il y a un courrier en recommandé, il y a un courrier qui a été fait en recommandé, on a reçu la réception du courrier recommandé pour plus d'éléments à vous apporter à cette question.

Monsieur HAGE : Il y a eu une mise en demeure à partir de là on pourra faire le nécessaire.

Madame le Maire : On n'avait pas eu de retour mais à partir de là...

Monsieur HAGE : On espère avant le marché de Noël

Madame le Maire : Oui, on espère. Vas-y Bertrand.

Monsieur FAUQUEMBERGUE : Serait-il possible d'améliorer l'entrée de ville par la rue Jean Jaurès venant d'Auby ? En effet, cela ne fait pas entretenu et tout cela n'est pas très accueillant.

A cette question que vous évoquez, la rue Jean Jaurès prolongée, ça m'interpelle, parce qu'il y a le début de la rue qui est encore sur Evin, et après la pénétrante c'est la rue Jean Jaurès prolongée, c'est de quel côté, Monsieur CAUX.

Monsieur CAUX : C'est ça, c'est la rue Jean Jaurès prolongée, en arrivant d'Auby, de l'autre côté.

Monsieur FAUQUEMBERGUE : En arrivant d'Auby, donc c'est sur le territoire d'Evin.

Madame le Maire : C'est Evin, c'est Evin.

Monsieur FAUQUEMBERGUE : A cette question que vous évoquez, c'est vrai qu'à un moment donné, on avait des buttes de terre qui ont été enlevées, il faut finir le boulot, quand on prend la rue, la rue en état, c'est vrai que ça être mieux.

Monsieur FAUQUEMBERGUE : Alors, après, non c'est tout.

Madame le Maire : Non, il y a la rue du Ruisseau

Monsieur FAUQUEMBERGUE : Concernant la rue du Ruisseau, ça fait plusieurs mois qu'il y a des troncs de sapins entreposés, pouvez-vous faire le nécessaire pour les enlever.

Concernant la rue du Ruisseau, nous allons y regarder, car moi, personnellement, j'avoue que j'ai même découvert le nom de cette rue, y'a pas longtemps.

Je ne vais pas me balader en permanence que voulez-vous.

Monsieur CAUX : On n'est pas à Paris non plus Monsieur FAUQUEMBERGUE ;

Monsieur FAUQUEMBERGUE : Ben, y'a des coins que je découvre.

Madame KACZMAREK : C'est triste.

Monsieur FAUQUEMBERGUE : - Pourtant on m'a toujours dit que je n'étais pas d'Evin, alors qu'il y a longtemps que je suis à Evin.

Madame le Maire : Alors, Monsieur HAGE, la question suivante, s'il vous plaît.

Monsieur HAGE : Vous nous interpellez sur des panneaux illisibles de signalisation, on a pris rendez-vous avec le Département qui a eu lieu fin septembre je pense.

D'ailleurs on a parlé que des panneaux signalisation, je me suis permis de leur rappeler et d'envoyer des mails de relance à ce sujet régulièrement, aujourd'hui je n'ai pas de retour, ils ont du retard dans le service suite à un décès au sein du Conseil Départemental donc c'est un peu compliqué, néanmoins ce n'est pas tombé aux oubliettes je me charge de les relancer régulièrement.

Devant la porte du cimetière il y a un trou qui est inondé obligeant les visiteurs à passer par le portail, pouvez-vous faire quelque chose ?

Oui, effectivement, il y a des flaques quand il y a des fortes pluies, on a étudié avec les services techniques on va trouver une solution de repli en fait et de pérennisation de l'accès en attendant effectivement le grand portail est toujours accessible, mais ce sera, ce sera fait.

Madame le Maire : Donc, par rapport à la question que vous avez posée concernant la société STB, donc on a eu un mail de la société STB donc on va étudier la question.

Donc STB matériaux, ça c'est la réponse que la société STB nous a apporté, je vous ai mis le mail qu'il m'a transmis.

STB matériaux ne procède aucunement à une extension, l'apport de matériaux inertes dans le cadre de l'aménagement du site est réalisé dans l'emprise de notre propriété à l'intérieur de l'avis de l'autorisation préfectoral.

Limite ayant été implantée par un géomètre expert. Nous avons aussi l'occasion de visiter ce secteur avec vous il y a quelques années, et de voir ensemble la piste de contournement de notre limite de propriété, ça c'est vrai que j'avais fait un point parce qu'il avait même empiété, si je peux me permettre sur une partie d'Ambre et tout ça a été revu en Conseil Municipal.

Je vais le diriger de nouveau. Monsieur HAGE.

Madame KACZMAREK : Y a aussi la hauteur ?

Madame le Maire : Oui, ça on l'a constaté avec Madame BENGRIBA, hier ? Malika, en revenant de l'agglomération, du coup on s'est même toutes les deux interpellées au sujet, par rapport au chevalement, parce que normalement il ne doit pas dépasser si je peux me permettre la limite du chevalement.

On va le ré interpellé.

Monsieur HAGE : On nous a informé que lors d'une tonte au cimetière, il y aurait un vase de touché sur l'une des tombes, la personne s'est rendue en Mairie pour y entendre une fin de non-recevoir. C'est vrai que j'ai entendu parler de ça, maintenant, aujourd'hui, on n'est absolument pas sûr que ce soit lors d'une tonte que ça a été ébréché, c'est quand même un cas assez particulier, c'est une situation particulière. Il faut se rappeler qu'une concession est une propriété privée donc il n'a pas été prévu de faire quoi que ce soit.

Concernant la première, je vais laisser la parole à Monsieur FAUQUEMBERGUE.

Monsieur FAUQUEMBERGUE : Je vais intervenir à propos, concernant la fermeture du dernier distributeur de billets, je pense que dans quelques instants Madame le Maire précisera (inaudible...) malheureusement on subit, un service public, vous avez vu la réponse qu'il nous donne ?

Madame le Maire : Il faut dire qu'ils ne sont pas du public, ils sont du privé.
Les travaux Monsieur HAGE.

Monsieur HAGE : J'ai déjà fini ma bouteille d'eau Madame le Maire.

Concernant la rue Mirabeau vous nous demandez si des travaux vont être fait parce que c'est compliqué pour avoir une écluse, effectivement j'ai rencontré à plusieurs reprises les administrés de cette rue, j'ai fait des propositions d'esquisse pour l'aménagement d'une écluse que je proposerai à Madame le Maire prochainement avec une situation à cru pour faire un « cédez le passage » comme ça. Pour le mettre avant, aujourd'hui on a des gens qui roulent assez vite qui prennent la pénétrante et qui croient encore que c'est 70 km alors que normalement c'est en zone 30, je pense.

Donc, je m'étais engagé auprès des administrés d'inscrire ça au budget de l'année prochaine, et on va faire les choses simples, des choses simples et efficaces pour que ça ne coûte pas trop à la commune. Alors, rue Zola vous nous demandez de faire un point sur l'avancée du projet, ou en êtes-vous ce sujet ? Rue Zola se sont des travaux qui tenus par la CAHC, compétence réseau et voirie, effectivement il y a un petit peu de retard sur ce réseau-là, ils ont bien avancé sur la rue Meresse qui normalement doit être livrée pour fin décembre. Rue Zola, il y a eu un petit contre temps parce qu'il y a aussi la SIA qui est en charge et qui doit rétrocéder le petit bout de voirie qui est au niveau des HLM et il y a eu une interaction qui ne s'est pas bien déroulé entre la CAHC et SIA donc, il y a eu de multiples réunions et aujourd'hui c'est en bonne voie de concrétisation et les travaux devraient reprendre, bon, là ça a pris un peu de retard mais c'est en cours.

Madame le Maire : Vous évoquez la rétrocession partielle de quelques mètres lors de la réfection des rues Lamendin et Jaurès en y indiquant que certaines situations sont en suspens, un point va être refait, oui, parce que j'avais deux cas, en fait, surtout au niveau de la rue Lamendin, mais on va revoir au niveau des services à ce sujet.

Monsieur HAGE : Coût du projet du béguinage ?

Ce projet, on en a discuté hier en commission de travaux, en fait, le projet n'est pas abandonné comme on pourrait l'entendre. Il y a effectivement une expropriation, c'est une procédure longue on est en cours, ça devrait se terminer, je pense, au milieu de l'année prochaine, néanmoins au niveau Maisons et Cités on nous a fait des esquisses ils ont monté un projet de permis de construire, il y a quelques petites choses que l'on doit régler au niveau des DDTM, mais Madame le Maire a sollicité un rendez-vous. C'est un projet qui n'est pas tombé à l'eau, qui on l'espère sortira en 2025.

Pour le dossier de l'incendie de la Mairie ; Oui, là effectivement on en a discuté hier en commission de travaux, c'est en procédure avec l'assurance, voilà, on sait comment s'est compliqué avec les assureurs et les experts, néanmoins une partie du travail a été faite, on a sollicité plusieurs entreprises, j'ai fait un rapport d'analyses des offres qu'on a transmis à l'expert avec les devis qui nous semblent les plus raisonnables, on a chiffré ça entre les travaux, les parcs mobiliers, le parc informatique à 150 000 euros on est presque à 160 000 euros, donc, sachant, que voilà l'expert va nous compter la vétusté, on espère que l'on aura le maximum de remboursement. On a eu l'expert la semaine dernière par mail qui va programmer une visite après le nettoyage, qu'on espère très rapide pour qu'il puisse statuer sur le montant qui va nous être alloué au niveau de l'indemnisation et on a pu discuter hier aussi en commission travaux, on réfléchit aussi à un nouvel aménagement des bureaux de la mairie pour leur donner une petit peu de vie et de renouveau donc au niveau de l'accueil, les bureaux etcet puis un rafraîchissement des peintures et des luminaires.

Vous serez informés bien évidemment dès qu'on aura les chiffres de l'expert.

Oui, Vous nous interpellez aussi sur le marquage du parking de l'Eglise, effectivement, on en a parlé lors d'un Conseil Municipal il y a quelques temps, c'est vrai que ce n'est pas fait, on a eu pas mal de choses à gérer au niveau services techniques, on n'a pas beaucoup d'agents au niveau bâtiment, on mène de front toutes les urgences, c'est quelque chose qu'on n'a pas encore pris le temps malheureusement de faire, c'est aussi dans le calendrier, bon, voilà, on sait ce qu'il y a à faire. Aujourd'hui un gros rappel de marquage, on fait des consultations pour acheter de la peinture etc... Donc, ce n'est pas aux oubliettes non plus, maintenant il faut qu'on trouve le bon créneau et puis il faut qu'on ait des agents disponibles pour le faire.

Concernant la rue Jaurès prolongée dont on a parlé tout à l'heure, effectivement y'a des trous, on rebouche, on essaie de trouver des solutions, mais c'est une rue qui a vécu et aujourd'hui on n'a pas forcément le budget pour la refaire, donc en attendant on fait le plus urgent et on fait avec les moyens du bord.

Concernant la gouttière de la salle Dutilleul, on en avait parlé très récemment avec un administré, c'est vrai que c'est quelque chose qu'il faut faire, on a des devis qui sont en cours pour qu'on puisse voir peut-être au tout début de l'année prochaine ou fin d'année pour la modifier ou la remettre en état. Le panneau indicateur de la rue Mirabeau est tombé à terre et est illisible, comme j'ai déjà pu vous le dire précédemment c'est un panneau qui appartient au département, ça fait partie du signalement que j'ai pu faire en septembre aux services départementaux, j'attends encore un retour. S'il faut on pourra toujours tester de le remettre mais aujourd'hui de toute façon on n'arrive plus à lire ce qui est écrit dessus et il est tagué c'est vrai.

Dans le cadre des changements des candélabres, rue Corneille, oui, effectivement on a interpellé la société pour la gestion de l'éclairage public sur ce point.

Où en sont les travaux de la restauration de la rue des trois cavaliers par la CAHC ?

Le chemin est inondé et affaissé, effectivement on a interpellé la CAHC, certains administrés aussi l'ont fait, donc ils sont très bien au courant du problème, aujourd'hui ils sont en train d'étudier et de voir ce qu'ils peuvent y faire, normalement ils ont mis en place un itinéraire bis sur la boucle des trois cavaliers.

Monsieur HAGE : Je laisse la parole à Madame BENBRAHIM ;

Madame BENBRAHIM : Merci, donc là vous m'interpellez pour la patinoire, pour savoir s'il y aurait des créneaux pour les enfants des écoles, donc, malheureusement, non, puisqu'on met la patinoire jeudi soir, elle ouvrira pour le village de Noël en sachant que la municipalité va offrir aux trois écoles un ticket pour qu'ils puissent venir avec leur parent le week-end du village de Noël.

Monsieur SENYSEN : Bonjour à tous, vous évoquez l'utilisation du Dojo en salle pour une cérémonie ou pour une manifestation associative et les entraînements de judo, sachez que la question est en cours de discussion avec l'association de Monsieur COURTECUISE.

Madame BENBRAHIM : - Il nous est demandé quand les illuminations de la ville seront mises, elles seront remises dès la semaine prochaine.

Madame le Maire : Donc, concernant le mieux vivre en ville.

Concernant les chats errants contrairement à vos propos, les réponses sont apportées à nos administrés et sont notamment transmises les coordonnées d'associations, on en a deux sur la commune pour votre information.

Vous évoquez l'information transmise sur la canalisation air liquide présente notamment des lotissements Simone VEIL et Anne FRANK, celle-ci n'est nullement contradictoire avec les plantations existantes qui ont été faites en concertation.

Madame le Maire : Donc, on en a fini avec vos questions.

Je te laisse présenter le village de Noël ?

Madame BENBRAHIM : Alors, juste un petit rappel par rapport au week-end du 13 au 14 décembre, il y aura le village de Noël, en sachant que l'ouverture du village de Noël commencera vendredi à 18 heures 30 avec des petites activités pour les enfants, la photo du Père Noël, la sculpture de ballons, stand maquillage, il y aura toutes les associations, enfin toutes les associations, les associations Evinoises qui participent, les commerces, des Evinois, des particuliers. Donc, le marché de Noël du vendredi aura lieu de 18 heures 30 à 23 heures, le samedi, ouverture de la patinoire, attention la patinoire, c'est sous la responsabilité des parents. Il y aura des consignes dès l'ouverture de la patinoire avec le port du casque, les gants. Ce sera des rappels à faire ; En sachant, que nous avons eu trois associations qui ont participé pour la tenue des stands de la patinoire, donc toutes les recettes seront

reversées à chaque association. Donc, le vendredi, c'est l'association du basket, le samedi c'est l'amicale des boulistes et le dimanche après-midi c'est l'association du football. Donc, le village de Noël sera de 14 heures à 18 heures et le dimanche après-midi nous aurons l'ouverture de la patinoire de 14 heures à 18 heures.

Madame le Maire : Merci, il y aura également le spectacle de Noël, Corinne tu veux en parler ? du spectacle de Noël des enfants ?

Madame LEFEBVRE : Donc le spectacle de Noël aura lieu le 19 décembre, comme chaque année, nous faisons passer les petits de l'école maternelle au matin et les primaires après-midi.

Madame le Maire : Donc, pour votre information concernant l'agenda, en fait, donc là on a des retours avec des corrections et autres avec le prestataire, il sera normalement, j'espère prévu qu'il soit distribué en fin d'année, sachant qu'au niveau distribution comme je vous l'ai dit tout à l'heure, je pensais au village de Noël, toutes les informations seront transmises également demain avec la lettre ouverte par rapport au PIG Métaleurop.

En tout cas, je voulais vous souhaiter de joyeuses fêtes de fin d'année, sachant que comme chaque année au mois de décembre et également mois de juin, on fait le pot de l'amitié donc, on vous propose de rester parmi nous et Naïma va vous offrir le verre de l'amitié et l'ensemble du Conseil Municipal. En tout cas je vous remercie beaucoup, merci pour votre attention.

La séance est terminée à 20 heures 35.